

LA HAUTE-MEUSE...

transparente

Bulletin trimestriel d'information • n°88 • Juin 2017



Sommaire

Bilan

- Journées Wallonnes de l'Eau

Synthèse

- Les communes en route vers le « zéro phyto »

Agenda

- Chômage de la Meuse (23/09 – 16/10) : activités gratuites de découverte pour les écoles
- Arrachage des balsamines de l'Himalaya : Appel à bénévoles

Changement de Présidence du CRHM : René Ladouce succède à Jean-Marc Van Espen

Le CRHM compte un nouveau Président en la personne de René Ladouce. Conseiller provincial, Echevin à la Ville de Dinant, agriculteur et ancien Président de Fédération Wallonne de l'Agriculture, c'est un homme d'expérience et de terrain qui a été désigné par le Conseil d'administration du CRHM. Des actions de terrain également chères au Député provincial Jean-Marc Van Espen, Président de l'asbl pendant plus de 8 années et qui continuera à suivre d'un

oeil attentif les activités de l'association. Enthousiaste dans son rôle de Président, il aura été rassembleur de l'ensemble des partenaires impliqués autour de ce beau projet qu'est le Contrat de rivière Haute-Meuse.



René LADOUCE,
Nouveau Président du CRHM

BiLan

JOURNÉES WALLONNES DE L'EAU 2017

Entre le 18 mars et le 2 avril 2017, les Journées Wallonnes de l'Eau ont réuni les citoyens et les acteurs de l'eau autour de nos rivières, nos zones humides et des différents sites en lien avec cette thématique. Tout au long de cette période, les participants ont pu suivre des **animations** (castor, fleuve et rivières, produits d'entretien écologiques, experts de l'eau, macro-invertébrés, karst, saumon) ; aller en **excursions** (Eau Noire, Flavion, Burnot, Meuse, Leffe, réserves naturelles, batraciens, poissons et castor) ; **visiter des lieux** (écluses, grottes, stations d'épuration) ; prendre part à des **conférences** (castor, qualité des eaux, humusation) ; participer à des activités sportives (spéléologie, aviron) ;

admirer une **exposition** photographique et voir un **spectacle** « Pirate d'eau douce ». Toutes ces activités ont été portées par la Cellule de coordination du CRHM, les pouvoirs locaux, des associations culturelles, sportives et de protection de l'environnement, des intercommunales...

L'évènement a réuni un total de 701 personnes pour les 21 activités « grand public » et 2347 élèves pour les animations proposées en semaine aux écoles. Soit un total de **3048 participants** ayant pris part à nos activités et quelque **214 heures d'activités proposées** ! Remercions tous nos partenaires pour leur dynamisme lors de ces journées de sensibilisation !



LES COMMUNES EN ROUTE VERS LE « ZÉRO PHYTO »

Les pesticides impactent les eaux de surface et souterraines, ainsi que les animaux et plantes qui y vivent. Rappelons notamment la pollution par résidus de pesticide constatée en 2008 dans la vallée du Samson à Gesves qui a anéanti plus de 80% de la population de poissons de la zone amont. La Wallonie, consciente de ces nuisances environnementales et du risque qui pourrait exister pour la santé humaine, a mis en place une législation visant à interdire totalement l'usage des pesticides sur le domaine public d'ici juin 2019. Depuis le 1^{er} juin 2014, les administrations publiques doivent s'inscrire dans un programme de réduction des pesticides. Toutes les communes wallonnes sont donc aujourd'hui en route vers le « zéro phyto » et testent des solutions alternatives pour éliminer les adventices.

Le Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM) a souhaité faire durant l'hiver 2016-2017 un état de la situation de l'usage des pesticides et des mesures alternatives mises en place par ses 23 communes partenaires. Une enquête a donc été lancée et 21 administrations communales ont répondu favorablement à celle-ci. Les résultats de cette enquête sont présentés dans cet article dont l'objectif est de partager les expériences acquises ces dernières années.

L'implication des communes

Le cheminement vers l'abandon total de l'usage de pesticides est assez variable pour les communes partenaires du CRHM. Ce sont 6 communes qui ont déjà renoncé totalement à leur emploi sur le domaine public. La première est en « zéro phyto » depuis janvier 2013 déjà. Pour les 15 autres communes, certains pesticides sont encore utilisés. Le plus souvent, seuls les cimetières sont encore traités à l'herbicide. La gestion de certaines plantes invasives telles les renouées asiatiques est également parfois réalisée à l'aide d'herbicide. Un plan de gestion différenciée des espaces verts est appliqué pour 6 de ces communes.

Afin de remplacer l'usage des pesticides, les communes utilisent en moyenne 10 mesures alternatives différentes. Progressivement, de nouvelles techniques sont testées et adoptées afin d'assurer un entretien plus respectueux de l'environnement des différents espaces verts que peut compter une commune : abords des places et bâtiments publics, zones de parcs et jardins, bords de voiries, cimetières, talus...

Des techniques curatives mécaniques



La technique mécanique la plus utilisée est le désherbage manuel des adventices à l'aide d'outils par les ouvriers communaux, pratiqué dans 18 des communes ayant répondu à l'enquête. Cette mesure curative est immédiatement applicable par le

personnel et ne demande pas d'investissement en matériel conséquent. Elle est par contre très énergivore en temps et fastidieuse pour les ouvriers qui n'apprécient pas toujours ce retour à un travail manuel. Il est aussi nécessaire de répéter régulièrement cette action pour obtenir un résultat convenable. Cette technique est moyennement satisfaisante pour les communes l'ayant adoptée.



Des brosses spécifiques sont aussi régulièrement utilisées sur un camion (dans 13 communes), sur une débroussailleuse (dans 8 communes) ou encore sur un motoculteur (dans 7

communes) pour enlever les adventices et nettoyer les filets d'eau, les bords de voirie et certaines autres surfaces de sol. La rapidité de traitement des surfaces et une bonne efficacité sont pointées par les communes. Par contre, cette mesure demande un investissement qui peut être parfois important (camion).

Les brosses ont tendance à s'user rapidement. Les surfaces traitées sont abrasées et un risque de dégradation prématurée des surfaces (surtout les joints cimentés) est à envisager. Le camion et le motoculteur ont un encombrement qui ne permet pas de passer partout. Quant à la débroussailleuse munie d'une brosse, elle est plus maniable mais projette des cailloux ce qui peut engendrer des dégâts ou un risque pour les passants et utilisateurs. Ces techniques sont jugées par les communes moyennement satisfaisantes (camion et débroussailleuse) à satisfaisantes (motoculteur).

Un désherbeur à disque (type « StabNet ») est parfois utilisé (dans 5 communes) pour traiter les allées de graviers, dans les cimetières essentiellement.

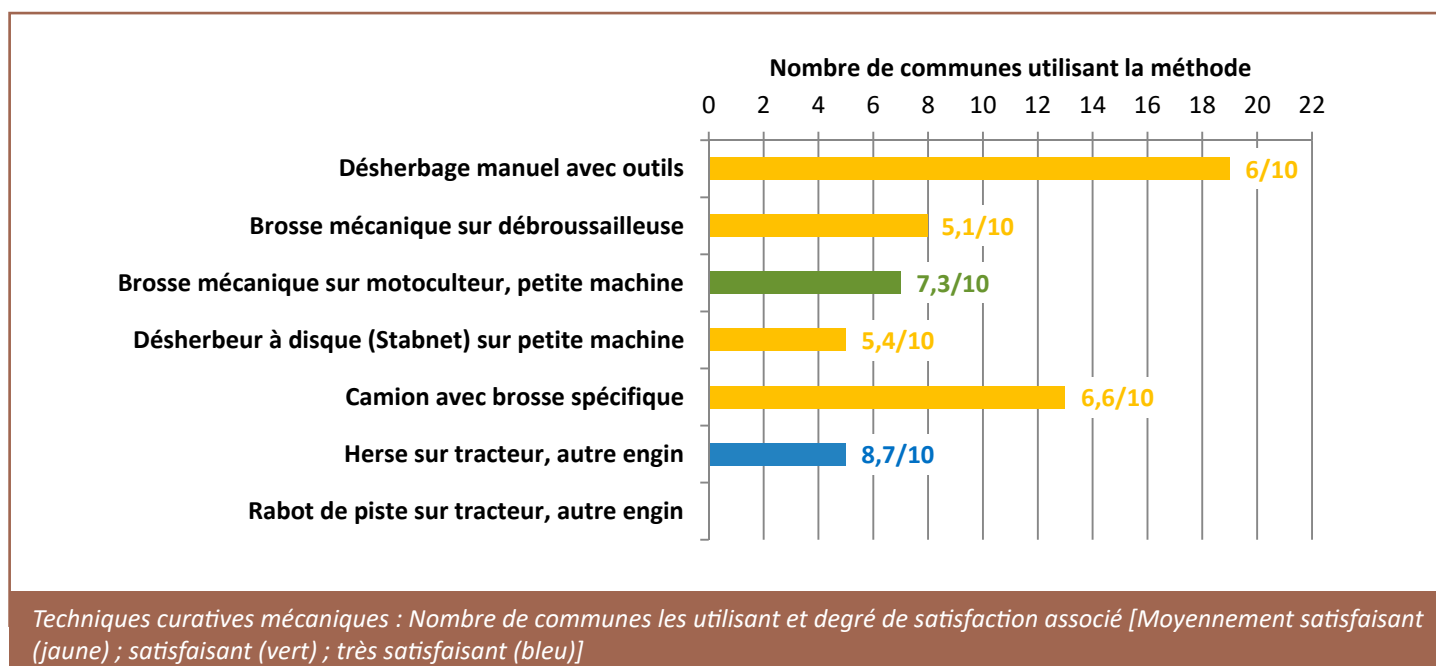
Les résultats avec cette machine dépendent beaucoup de la maîtrise de la technique et cela demande au personnel communal un peu de temps d'adaptation avant d'arriver à un résultat satisfaisant. La satisfaction est moyenne pour cette technique.



Une herse sur un petit tracteur est aussi parfois employée (dans 4 communes) pour traiter les surfaces en graviers ou terres. Les racines

des adventices semblent efficacement arrachées et le degré de satisfaction des communes pour cette technique est très satisfaisant. Enfin, notons qu'aucune commune partenaire

du CRHM n'emploie actuellement de rabot de piste pour traiter le même type de surfaces.

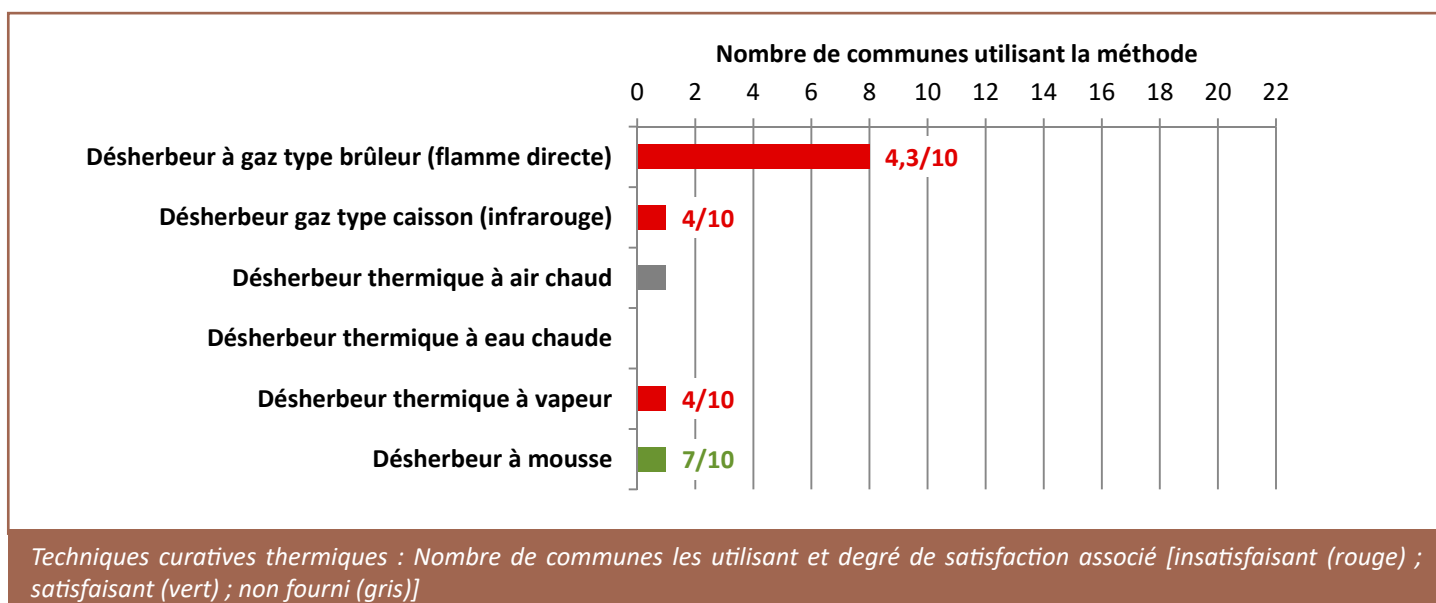


Des techniques curatives thermiques



Les techniques thermiques (à flamme directe, à caisson infrarouge, à air chaud, à eau chaude, à vapeur ou à mousse) utilisent la chaleur pour détruire les adventices. D'une façon globale, elles sont peu utilisées par les communes ayant répondu à l'enquête. Seul le dés herbeur à flamme directe est utilisé par 8 communes. Cet appareillage, peu

onéreux à l'investissement, permet de traiter des surfaces peu accessibles avec d'autres engins tels les trottoirs et les bords de façade des bâtiments publics. L'utilisation d'une bonbonne de gaz pour générer la flamme semble peu appréciée par les opérateurs qui mettent en avant un inconfort à l'utilisation lié au poids et à la chaleur de l'appareillage. Un risque d'embrasement de certains matériaux (tapis de feuilles, haies, poubelles...) est également à prendre en considération. La consommation de gaz est également élevée. Ces techniques semblent peu satisfaisantes auprès des communes partenaires du CRHM.



Des techniques préventives



Certaines techniques permettent de limiter la prolifération des adventices. Le paillage du sol (écorces, résidus de taille de haie...) dans les parterres, le placement de bâches en géotextile, l'utilisation de

plantes couvre-sol sont employés par de nombreuses communes (de 14 à 17). Ces procédés sont satisfaisants pour les communes les ayant adoptés, même s'ils demandent un certain savoir-faire technique lors du placement. Il est aussi nécessaire d'assurer un suivi dans le temps (recharge en paillage, entretien des plantes couvre-sol...)

L'enherbement des surfaces, particulièrement les allées des cimetières, est également pratiqué par 16 communes ayant répondu à l'enquête. Cette technique demande une bonne maîtrise du mélange de graines qui est sélectionné et nécessite une tonte appropriée régulière. La satisfaction est bonne pour cette technique.

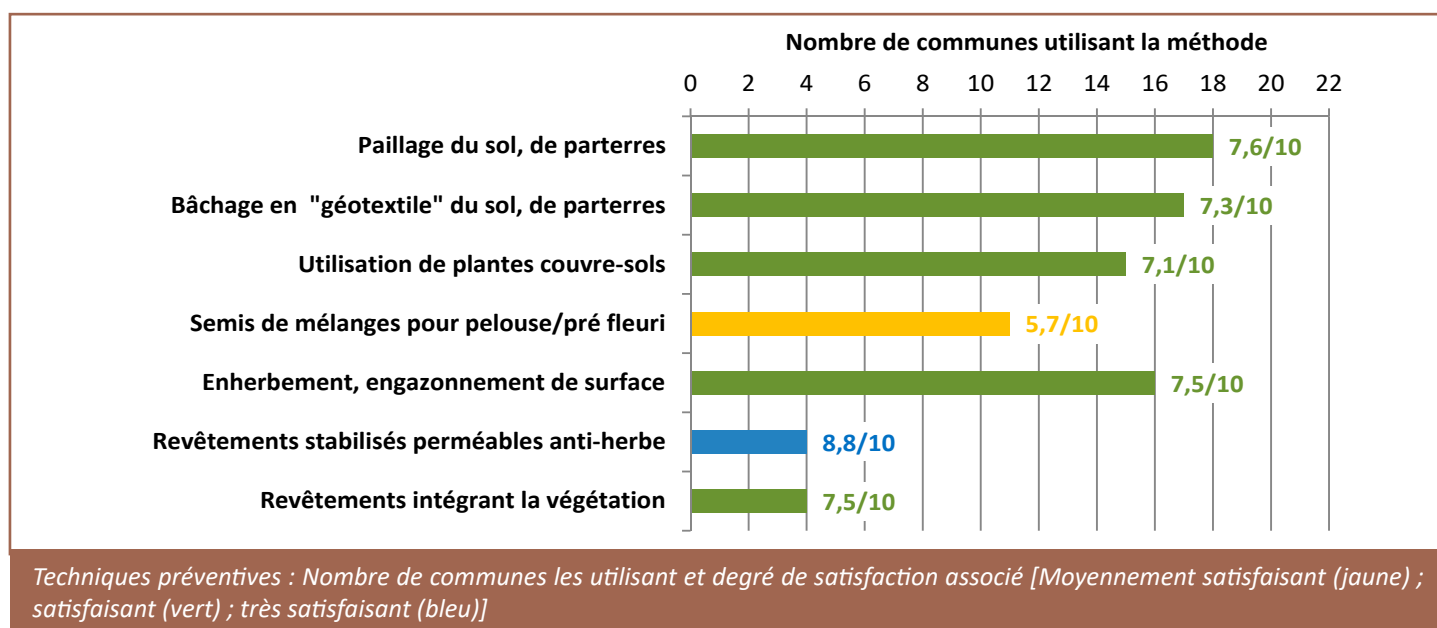


La mise en place de prés fleuris a été réalisée dans 11 communes. Le semis du pré fleuri est aisé et le résultat lors de la première année est généralement satisfaisant. Par contre, certaines communes pointent un aspect

peu esthétique après la floraison, des difficultés d'entretien, une dominance des graminées lors des années suivantes et donc une couverture végétale peu pérenne. Cette technique demande une bonne maîtrise, un choix d'espèces adaptées et au minimum partiellement vivaces. Ces prés fleuris sont moyennement satisfaisants pour les communes les ayant adoptés.



Enfin, les revêtements stabilisés perméables (agglomérats de cailloux) ou des revêtements intégrant la végétation (dalles alvéolées) sont des techniques également employées par 4 communes pour la couverture de certains parterres ou de surfaces de parking. Elles sont plutôt onéreuses à l'installation et nécessitent un placement précis et correct des matériaux si l'on veut une durabilité dans le temps, mais demande par la suite peu d'entretien. Le degré de satisfaction pour ces deux procédés est bon à très bon pour les communes les utilisant.



D'autres techniques aussi

D'autres techniques permettent de réduire parfois considérablement le temps consacré au désherbage des adventices. Ainsi, rejointoyer et entretenir correctement les joints des filets d'eau et autres dallages permet

d'éviter la repousse des « mauvaises herbes » pour 5 à 10 ans. Même si ces travaux demandent du



temps au personnel communal, leur efficacité par la suite permet de limiter le traitement des adventices. Ce sont 9 communes qui ont adopté cette technique et elles en sont très satisfaites.

Une très grande majorité des communes (19) pratique également le fauchage tardif, depuis longtemps parfois. Cette pratique, maîtrisée par les communes, limite le travail de tonte et favorise la biodiversité. Elle est jugée très satisfaisante par les communes ayant répondu à l'enquête.

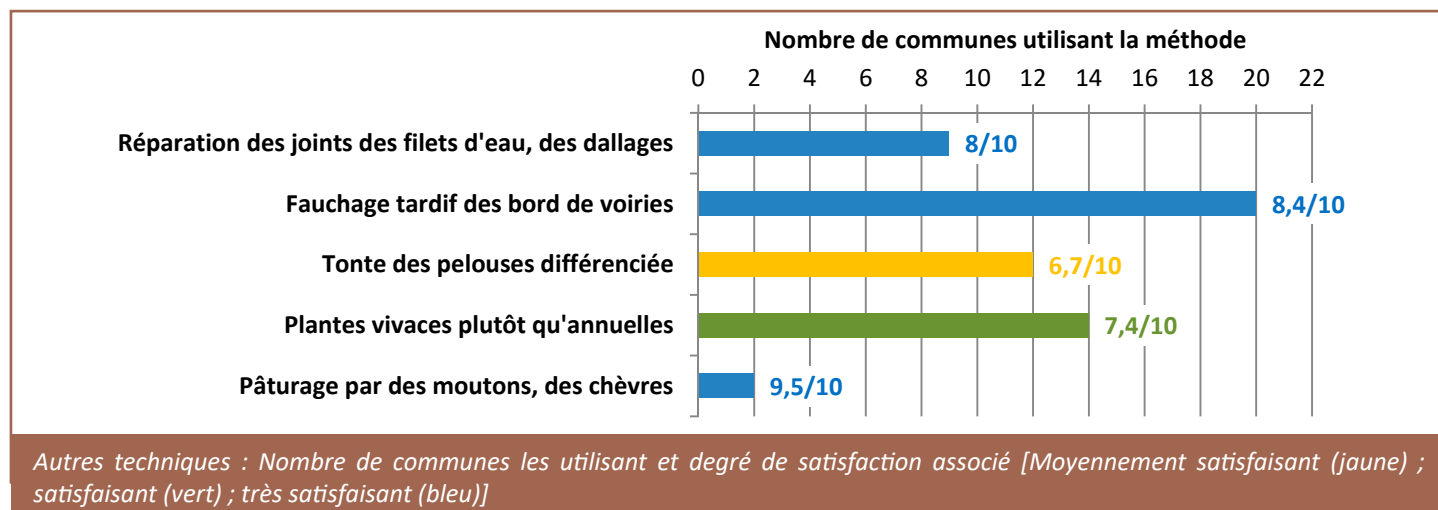
Dans les bacs de fleurs et les parterres, l'emploi de plantes vivaces à la place d'espèces annuelles est aussi pratiqué par 13 communes. Celles-ci une fois développées occupent plus d'espace et limitent la pousse des adventices, ainsi que le temps de travail passé chaque année à planter et replanter. Par contre, les communes pointent un problème de stockage des jardinières en hiver qui ne peuvent être vidées et empilées, ainsi qu'un aspect hors saison de végétation parfois peu esthétique. Cette mesure est jugée satisfaisante par les communes.



La tonte différenciée des pelouses consiste à laisser monter en fleurs certaines zones de pelouse afin d'augmenter la biodiversité et permet de réduire le temps consacré à l'entretien de la surface enherbée. Douze communes pratiquent cette technique et est évaluée comme moyennement satisfaisante. Après la tonte annuelle, l'aspect de la pelouse n'est pas esthétique et celle-ci n'est plus verte comme les zones tondues régulièrement. Certains citoyens n'apprécient pas toujours cette pratique car cela génère beaucoup de graines dans l'environnement et qu'il y a un côté « non entretenu » difficile à accepter. Il est conseillé aux communes de tondre les contours de ces zones pour bien montrer au citoyen qu'il ne s'agit pas d'un manque d'entretien mais bien d'un choix délibéré de gestion.



Enfin, deux communes utilisent des chèvres ou des moutons en pâturage de zones enherbées. Cette technique, bien que plus anecdotique, peut s'avérer utile pour des zones de pentes, au relief plus accidenté ou pour de larges surfaces à entretenir. Les deux communes ayant adopté cette méthode sont d'ailleurs très satisfaites des résultats obtenus.



Montrer l'exemple aux citoyens

Bien que l'utilisation des pesticides par les gestionnaires publics ne représente qu'une faible part de l'utilisation globale des pesticides en Wallonie (4,3% en 2010*), il est important que les administrations locales montrent l'exemple aux citoyens. Couplé à l'utilisation de mesures alternatives, la sensibilisation des citoyens via des panneaux explicatifs, des articles dans les bulletins communaux, l'organisation de séances d'information ou de journée « sans pesticides » par les communes permettra non seulement de faire comprendre la nouvelle ligne

de conduite des pouvoirs locaux mais aussi d'inciter les citoyens à réduire leur propre consommation des pesticides dans leurs propriétés privées.

Article rédigé par la cellule de coordination du CRHM sur base d'une enquête menée entre décembre 2016 et mars 2017 auprès de 21 de ses communes partenaires.

Vous souhaitez obtenir d'autres témoignages et des compléments d'information sur les différentes techniques, consultez le site très complet du Pôle wallon de gestion différenciée : www.gestiondiffereciee.be

(*) Indicateurs Clés de l'Environnement Wallon (2014), SPW Editions

CHÔMAGE DE LA MEUSE (23/09 – 16/10) : ACTIVITÉS GRATUITES DE DÉCOUVERTE POUR LES ÉCOLES

« Quand la Meuse est mise au repos, retrouvant son cours naturel, elle nous dévoile un visage saisissant. Mais... Pourquoi dit-on qu'elle est au chômage ? A quoi ça sert de retirer l'eau ? Où vont les poissons ? Qu'a-t-on fait des bateaux ? Et que font ces oiseaux ? Pour répondre aux 1001 questions que cet évènement soulève nous vous donnons rendez-vous pour une balade sur le lit du fleuve. Marchons dans le lit de la Meuse... Mais qu'a-t-elle oublié au fond de son lit ? »

La Cellule de coordination du Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM), la Cellule Environnement de la Province de Namur, l'asbl Empreintes et la Ville de Namur collaborent pour vous proposer des animations de découverte dans le lit de la Meuse.

Pour qui ? Les écoles des 23 communes partenaires du CRHM pour les classes de la 3^e primaire à la 6^e secondaire.

Quand ? En semaine, du lundi 25 septembre au vendredi 13 octobre 2017, soit de 10h à 12h, soit de 13h à 15h.

Durée ? Deux heures.

Lieux ? Île de Dave, îles de Godinne, île d'Yvoir, confluence entre la Meuse et la Lesse à Anseremme, île de Farcy à Hastière-par-Delà (au choix).

Matériel nécessaire ? Bottes et vêtements adaptés à la météo.

Inscription ? Cellule de coordination du CRHM - 081/77.55.04 - contact@crhm.be, jusqu'au 20 septembre
Attention nombre de places limité.

Et pour le grand public ?

Une vaste opération Meuse propre sera organisée le samedi 30 septembre (plage d'Amée, île de Dave, confluence entre la Meuse et la Lesse à Anseremme, île de Farcy à Hastière-par-Delà...) et le samedi 07 octobre (îles de Godinne, île d'Yvoir). Egalement au programme : des excursions le long de la Meuse en chômage, une soirée festive le 07 octobre à Godinne... détail des activités à découvrir début septembre sur le site internet et dans le bulletin d'information du CRHM



ARRACHAGE DES BALSAMINES DE L'HIMALAYA : APPEL À BÉNÉVOLES

Bocq (Yvoir) : lundi 10 juillet. Rdv à 8h00 le long du Bocq, à la jonction entre la rue du Redeau et la rue dite « Fonds d'Ahinvaux » (possibilité de se garer en face sur le parking du Centre Croix-Rouge, situé rue du Redeau, 70 à Yvoir). Fin de la journée prévue à 16h00.

Houille (Gedinne) : mercredi 12 juillet. Rdv à 9h devant église de Louette-Saint-Denis. Fin de la journée prévue à 17h00.

Ry de Pernelle (Couvin) : samedis 15 et 22 juillet. Rdv à 9h00 devant l'église de Brûly-de-Couvin. Fin des demi-journées prévue à 12h30.

La technique de gestion est simple, elle consiste en un arrachage de la plante, et hormis des bottes, vous ne devrez vous munir d'aucun matériel particulier. Nous vous recommandons néanmoins des vêtements à longue manche pour vous protéger des ronces et orties. N'oubliez pas non plus d'apporter votre casse-croûte de midi et de l'eau en

suffisance. Les gants seront fournis par l'organisation si vous n'en disposez pas.

Pour vous inscrire (préférable) et plus de renseignements, contactez la Cellule de coordination du CRHM (contact@crhm.be - 081 77 67 32). Activités organisées en collaboration avec le DNF-Cantonement de Couvin (Ry de Pernelle) et la Commune d'Yvoir (Bocq).



Coordinateur : Frédéric Mouchet
Coordination adjointe : Stéphane Abras
Secrétariat et gestion administrative : Bénédicte Stouffs
Support technique et inventaire de terrain : Jean-François Huaux
Sylvain Richard

**CONTRAT DE RIVIÈRE
HAUTE-MEUSE, asbl**
Cellule de coordination
Rue Lelièvre 6 – 5000 Namur
Tel : 081 77 67 32 – Fax : 081 77 69 05
E-mail : contact@crhm.be

Imprimé sur papier recyclé



tirage 3.700 exemplaires

Quand vous aurez fini de me lire et de me relire, confiez-moi à une amie, un ami, des voisins ...

Envie de recevoir ce bulletin en version électronique?
Rendez-vous sur www.crhm.be

Pour la version papier du bulletin :

- Nouvel abonnement (gratuit)
- Changement d'adresse
- Ne souhaite plus recevoir la version papier du bulletin d'information

Nom :

Prénom :

Institution / Entreprise :

Adresse complète :

Tél :

Fax :

E-mail :

Site internet :

A renvoyer à la Cellule de coordination du CRHM par fax (au 081 77 69 05)
par courrier (Rue Lelièvre 6 - 5000 Namur)
ou par e-mail : contact@crhm.be

Le Comité de rivière (Assemblée générale) du Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM) est composé de nombreux partenaires. Il est constitué en asbl dont voici la composition :

Acteurs locaux

Animation gelbressoise asbl, Association pour la découverte de la Nature asbl, Bureau Economique de la Province de Namur, Centre YWCA « Les Fauvettes » asbl, Cercle des Naturalistes de Belgique asbl (CNB), Ciney environnement, Club Alpin Belge (aile francophone) (CAB), Comité de quartier Pré-Meuse.2, Comité régional Anti-Carrière (CRAC), Commission internationale de la Meuse, Commission wallonne d'Etudes et de Protection des Sites Souterrains (CWEPPS), Empreintes asbl (CRIE de Namur), Fédération belge de Batellerie, Fédération francophone de Canoë (FFC), Fédération francophone de Ski nautique et de Wakeboard (FFSNW), Fédération Francophone de Yachting Belge (FFYB), Fédération halieutique et piscicole du sous-bassin Meuse amont (FHPMa), Fédération HoReCa de Namur et du Brabant wallon, Fédération wallonne de l'Agriculture (FWA), Fondation Gouverneur René Close, Fondation rurale de Wallonie (FRW), Groupe d'Action Local (GAL) de l'Entre Sambre et Meuse, Intercommunale namuroise de Services publics (INASEP), Infrabel sa, Klim-en bergsportfederatie (KBF), La Fario asbl, La Maison de la Mémoire rurale de La Bruyère, La Maison du tourisme du Pays de Namur, Les Amis de la terre asbl, Les Amis de Marche-les-Dames asbl, Les pêcheurs de la Houille, Monuments et Sites de Saint Gérard et Graux asbl, Natagora, Office du Tourisme d'Hastière Pays de la Moline asbl, Port Autonome de Namur (PAN), Profondeville-Lustin Perles de la Meuse, Royal Cercle nautique de Dinant, Royal Club nautique Sambre et Meuse (section aviron), Sagrex sa, Société wallonne des Eaux (SWDE), Spéléo-J, Union belge de Spéléologie (UBS), Virelles-Nature, Vivaqua.

Administrations fédérales, régionales et organes consultatifs

SPW - Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGO3) : Département de la Nature et des Forêts (DNF), Département de la Ruralité et des Cours d'eau (DRC), Département de l'Environnement et de l'Eau (DEE).

SPW - Direction Générale de la Mobilité et des Voies Hydrauliques (DGO2) : Département des Voies hydrauliques de Namur (DVHN), Service d'études hydrologiques (SETHY).

SPW - Direction Générale des Routes et Bâtiments (DGO1) : Département des Infrastructures subsidiées, Direction des Routes de Namur.

SPW - Secrétariat général - Direction du Centre régional de Crise.

SPW - Commissariat Général au Tourisme, SPW - Département de la Géomatique.

Ministère de la Défense nationale, Zone de Police des Arches, Zone de Police Haute-Meuse.

Commission consultative de l'Eau.

Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité, CCATM de Dinant, CCATM de Gesves, CCATM de Namur, CCATM de Profondeville.

Pouvoirs locaux

Province de Namur : Conseil provincial, Administration des Services techniques et de l'Environnement, Fédération du Tourisme.

Administrations communales de Andenne, Assesse, Beauraing, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohey, Onhaye, Profondeville, Vresse-sur-Semois et Yvoir.



Réalisé avec le soutien du Service public de Wallonie, de la Province de Namur et des 23 communes partenaires du CRHM : Andenne, Assesse, Beauraing, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohey, Onhaye, Profondeville, Vresse-sur-Semois et Yvoir.

Photo page de garde : Cimetière enherbé par la Ville de Namur le long de la Gelbressée à Marche-les-Dames (© Stéphane Abras)